

DATE DE CONVOCATION : 02/12/2022

DATE D’AFFICHAGE : 02/12/2022

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, BENEITO Christian, CHATELAIN Eric, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel

Excusés : ALIOUA Yacine (donne pouvoir à Michel GARDET-CADET), DRAGNEA Cindy (donne pouvoir à Patrick GRANDCHAMP)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13 PRÉSENTS : 11 VOTANTS : 13
A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.
Gisèle GIANNINA est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 37/2022 RÉGULARISATION OPÉRATION COMPTABLE

Mme le Maire informe l’assemblée des échanges qui ont eu lieu avec la Trésorerie d’Albertville et le syndicat scolaire du Val Tamié, au sujet d’une régularisation comptable sur l’opération de construction de l’école et du hangar communal de Tournon en 2007.

Chronologie des faits :

- Lors de la construction de l’école et du hangar communal de Tournon en 2007, le SIVOM payait directement les entreprises et la Commune de Tournon remboursait le SIVOM pour ces dépenses.
- En fin d’année 2007, la Commune de Tournon avait trop remboursé à hauteur de 27 138,19 € ; un titre d’annulation a donc été émis par le SIVOM pour rembourser la Commune des paiements effectués en trop.
- Ce remboursement n’a pas été mis en paiement à l’époque et donc, une erreur à régulariser apparaît au sein du Compte de Gestion depuis l’année 2007.

Mme le Maire précise que le Syndicat Scolaire du Val Tamié est né de la modification des statuts du SIVOM du Canton de Grésy/Isère par arrêté préfectoral du 28/08/2009.

Etant donné qu’aucun arrêté de dissolution n’a été pris pour le SIVOM, sa comptabilité a été reprise par le Syndicat Scolaire.

Ce qui signifie qu’aujourd’hui, la régularisation de cette opération doit être supportée par le Syndicat Scolaire.

Mme le Maire informe l’assemblée qu’une réunion de concertation a eu lieu dernièrement avec Mme la Comptable Publique et M. le président du syndicat scolaire du Val Tamié pour régulariser cette situation. Il a été constaté d’un commun accord, que cette somme représente en fait une subvention de la commune de Tournon au profit du Syndicat scolaire.

Après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- ✓ **DÉCIDE** de constater le versement d’une subvention de 27 138,19 € de la part de la commune de Tournon,
- ✓ **CHARGE** le Maire de procéder à toutes les écritures comptables correspondantes.

Le Maire
Sandrine BERTHET

Le (la) Secrétaire de séance

Transmis au contrôle de légalité
Le

Publié le

